

# PROCES VERBAL N° 6 : CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2023 CONDEZAYGUES.

Conseillers présents : D Casini, A Combe, M Fauquet, C Fauverte, B Leveur, M Lopes, M Maiouf, C Meleiro, D Allaoua (20h43), JL Durou (21h03), E Grasset, C Laporte et V Bonnifon.

Procurations : C Dauriac à A Combe.

Conseillers absents excusés : C Dauriac et Luc Detrain.

Secrétaire de séance : V Bonnifon.

Présence de Mme Tersou Stéphanie, notre Secrétaire de Mairie et de Salomé, stagiaire au secrétariat.

Début de séance : 20 h 34.

- VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Validation du procès-verbal n° 5 du Conseil Municipal du 14 Mars 2023 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il est établi par la Trésorerie.

Marielle Fauquet a exposé le bilan du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

On remarque que les documents concordent, avec les résultats suivants :

- Section d'Investissement :

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
15 949,21	133 233,11	- 117 283,90

- Section de Fonctionnement :

RECETTES	DEPENSES	SOLDE
439 372,21	333 459,60	105 912 ,61

Résultat de l'exercice : 11 371, 29.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Le **Compte Administratif** se compose en deux sections : Fonctionnement et Investissement. Elles-mêmes sont composées de recettes et de dépenses.

M Le Maire ne participe ni aux débats, ni au vote.

- **La Section de Fonctionnement** correspond à la gestion des affaires courantes, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

<b>RECETTES</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
002 Excédent reporté	499 625,00	499 625,12
Recettes 2022	395 850,00	439 372,21
TOTAL	895 475,00	938 997,33
<b>DEPENSES</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses 2022	895 475,00	333 459,60
TOTAL	895 475,00	333 459,00

- **La section d'Investissement** qui a vocation à préparer l'avenir.

<b>RECETTES</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
001 Excédent reporté	164 546,00	164 546,16
Recettes 2022	266 254,00	15 949,21
TOTAL	430 800,00	180 495,37

<b>DEPENSES</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses 2022	430 800,00	133 233,11
TOTAL	430 800,00	133 233,11

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Prévu	430 800,00 €
Réalisé	133 233,11 €
Reste à réaliser	103 000,00 €
Recettes	
Prévu	430 800,00 €
Réalisé	180 495,37 €
Reste à réaliser	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Prévu	895 475,00 €
Réalisé	333 459,00 €
Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	
Prévu	895 475,00 €
Réalisé	938 997,33 €
Reste à réaliser	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Investissement	47 262,26 €
Fonctionnement	605 537,73 €
Résultat global	652 799,99 €

Remarque : Tous les détails et explications ont été joints en annexe de la convocation électronique (Compte Administratif détaillé et note de présentation synthétique)

Monsieur le Maire n'ayant participé ni au débat ni au vote, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés ce compte administratif.

- **VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022 :**

CONSTAT	
Excédent de Fonctionnement	105 912,61 €
Excédent reporté	499 625,12 €
Soit un excédent de Fonctionnement cumulé	605 537,73 €
Excédent d'Investissement	47 262,26 €
Déficit des Restes à réaliser	- 103 000,00 €
Soit un besoin de financement	55 737,74 €
AFFECTATION	
Résultat d'exploitation au 31/12/2022	605 537,73 €
Mise en réserve (1068)	55 737,74 €
Soit un résultat reporté de Fonctionnement (002)	549 799,99 €
Résultat d'Investissement reporté (001)	47 262,26 €

Affectation des résultats approuvée et votée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 :**

Pour rappel : Taux votés en 2022 :

Taxe foncière bâti (TFB)	35,80 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	62,54 %
Taxe d'habitation (votée en 2019)	9,98 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS) doit à nouveau être voté et peut être modulé par les collectivités locales.

Monsieur le Maire propose deux options, du fait de la hausse des bases prévisionnelles de 5,42% :

- Soit maintien des taux appliqués en 2022, le montant de la fiscalité directe locale augmenterait de 16 040 €.
- Soit baisse des taux comme suit, ce qui permettrait de contenir la répercussion de la hausse des bases prévisionnelles pour les administrés.

Taxe foncière bâti (TFB)	34,80 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	60,79 %
Taxe d'habitation RS (THS)	9,60 %

[Baisse des taux 2023 votée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.](#)

- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Budget	Recettes	Budget
Excédent reporté 2022	549 799 €	Excédent reporté 2022	47 262 €
Recettes 2023	405 130 €	Recettes 2023	242 788 €
<b>TOTAL</b>	<b>954 929 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 050 €</b>
Dépenses	Budget	Dépenses	Budget
		Restes à réaliser 2022	103 000 €
Dépenses 2023	954 929 €	Dépenses 2023	187 050 €
<b>TOTAL</b>	<b>954 929 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 050 €</b>

INVESTISSEMENTS 2023	
Désignation	Budget
18 Aménagement des chemins ruraux	25 000 €
52 Mobilier	5 000 €
53 Matériel incendie (5000 = étude)	25 000 € (dont 5 000 € de RAR)
54 Matériel d'entretien	5 000 €
55 Bâtiments communaux	15 000 €
57 Nouveaux aménagements voirie	54 300 € (dont 54 300 € de RAR)
58 Extension réseaux	5 000 €
60 Véhicules	10 000 €
61 Parcours Sport- Santé	80 000 €
62 Enfouissement des réseaux	18 700 € (dont 18 700 € de RAR)
63 Points d'apport volontaire	30 000 € (dont 25 000 € de RAR)
64 Columbarium n°3	15 000 €
Dépôt et cautionnement	2050 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 050 €</b>

Remarque : Tous les détails et explications ont été joints en annexe de la convocation électronique (Budget Primitif détaillé et note de présentation synthétique)

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- **VOTE DES SUBVENTIONS 2023 - COMPLEMENT :**

Les subventions suivantes ont été validées par la Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SPA 47 : 100 €
- Ecole de Rugby Lot/ Lémance : 100 €
- Association Convergence : Pas de don.
- Ciné Liberty : Festival Ciné Culte. 150 €

Les subventions suivantes ont été validées par la Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés avec 10 voix Pour et 4 abstentions :

- USVL Rugby : 100 €

Abstentions : A Combe, C Meleiro, C Dauriac (pouvoir) et V Bonnifon.

- AMMAC du Fumélois (Amicale des Anciens marins) : 70 €.

Abstentions : A Combe, C Dauriac (pouvoir), M Lopes et D Casini.

La subvention suivante a été validée par la Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés avec 13 voix Pour et 1 abstention

- Service de remplacement : Pas de subvention.

Abstention : V Bonnifon

- **SOLIDARITE « TURQUIE - SYRIE » : AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES DES SEISMES :**

Suite aux débats, le Conseil Municipal décide de verser un montant de 100 €.

- 11 voix Pour : D. Allaoua, V. Bonnifon, D. Casini, JL Durou, M. Fauquet, C. Fauverte, E. Grasset, C. Laporte, B. Leveur, M. Maiouf et C. Meleiro,
- 3 abstentions : A Combe, M Lopes et C Dauriac (pouvoir A. COMBE).

- **TE 47 : AVENANT A LA CONVENTION ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE :**

Depuis fin 2021, TE 47 accompagne ses communes membres à la transition énergétique en leur proposant diverses prestations. La Commune a ainsi signé une convention d'accompagnement à la Transition énergétique avec TE 47, comprenant des annexes décrivant en détail les prestations ainsi que les modalités financières applicables.

Certaines prestations étaient facturées Hors Taxes, or le SGC d'Agen a signifié à TE 47 que l'ensemble des prestations facturées dans le cadre cette convention devaient l'être en TTC.

Il convient donc de modifier la convention initiale en autorisant M. le Maire à signer un avenant.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **ADRESSAGE NORMALISE : CREATION DE VOIRIE ET NUMEROTATION SUPPLEMENTAIRE :**

Afin que les secours puissent intervenir sur notre ancien terrain de sport, où sera situé le futur parcours santé, il convient de créer une adresse.

Il est proposé de créer une nouvelle voie : « Chemin de Las Planes » et d'y créer le n° 412.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- **SUCCESSION M. FONTAYNE : CESSION IMMOBILIERE :**

Rappel : Suite aux dispositions testamentaires de M. Jacques FONTAYNE, la Commune est appelée à recueillir un sixième de sa succession.

Un nouvel acquéreur a fait une promesse d'achat pour la maison située au « 607 Résidence du Château » à CONDEZAYGUES, pour un montant global de 40 000 €. (au lieu de 35 000€)

En tant que légataire, le Conseil Municipal doit donner son accord pour que cette vente puisse avoir lieu.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- **TRAVAUX COLUMBARIUM N° 3 : CHOIX ENTREPRISE :**

Nous devons construire un troisième columbarium afin de satisfaire les futures demandes.

Il reste seulement 4 cases sur le second columbarium.

Nous attendons différents devis pour un nouveau columbarium de 20 cases.

Une première offre, par la société Artcase, a été reçue par la Mairie.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Manifestation de soutien pour la Défense de la Pédiatrie et de la Maternité:**

Une manifestation a eu lieu samedi après-midi orchestrée par M. Lepers (Maire de Villeneuve sur Lot) et une aujourd'hui devant le PSV.

Eric Grasset, le Maire de notre commune a participé aux deux.

- **Fête de la Musique:**

3 groupes à l'étude : Les Rodgers (reprises - 400 €), Juicy (Rock) et Histoire d'A (pop-rock - intermittents - 500 €)

- **Concert de la chorale : le 13 Mai à l'Eglise de Condezaygues.**

- **Commission Enfance et Jeunesse :**

Cette commission est présidée par M. Bihouée et est très active.

Il y a de très nombreux projets : Accompagnement à la parentalité, la maison des mille bulles, l'Accueil ADOS, la création d'une carte Jeune...

Cette carte Jeune est actuellement à l'étude, elle serait obtenue dès 12 points.

Les points seraient obtenus grâce à la participation citoyenne et au bénévolat (ex : Chantiers jeunes...).

Les Centres Aérés du territoire sont toujours très demandés et appréciés.

Mme Voinier (Institutrice) est venue à la Commission présenter la classe des « Tout-Petits » de l'école maternelle de Monsempron, qui accepte les enfants dès l'âge de 2 ans et qui facilite l'entrée et l'adaptation dans le système scolaire).

Des réunions entre la crèche et ce dispositif verront le jour pour une meilleure entente et entraide.

Fin de séance : 21h 59.

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

- D 2023-09 Examen et vote du Compte de Gestion 2022,
- D 2023-10 Vote du Compte Administratif 2022,
- D 2023-11 Vote de l'affectation des résultats 2022,
- D 2023-12 Fixation des taux d'imposition locaux 2023,
- D 2023-13 Vote Budget Primitif 2023,
- D 2023-14 Vote des subventions 2023- complément,
- D 2023-15 Subvention exceptionnelle sinistrés séisme Turquie et Syrie,
- D 2023-16 TE 47-Avenant convention d'accompagnement à la transition énergétique,
- D 2023-17 Adressage normalisé- Création de voirie et numérotation supplémentaire,
- D 2023-18 Cession immobilière dans le cadre de la succession de Monsieur Jacques FONTAYNE.

La secrétaire de séance,  
Mme Viviane BONNIFON

Le Maire,  
M. Éric GRASSET